



PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20221129-DELIB20221105-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le treize octobre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Véronique DERANSY, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZABARSKI.

Etaient excusés : M. Sylvain COCQ, M. Kevin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Jean-Marie DOUVRY, Mme Nathalie LIMEUX, M. Manuel LENGAINNE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Pascale JOURDAIN, Monsieur Philippe DRUMEZ à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

La production de fibre optique sur le Parc des industries a débuté en 1991 avec l'arrivée de Alcatel.

Après plusieurs développements et rachat du site, le site de production s'étendant sur 15 ha appartient à la société italienne Prysmian. Le site comprend 337 salariés dont 18 en recherche et développement et assure une production en continue de 9 millions de km de fibre optique /an et de préformes représentant 20 millions de km de fibre optique / an. C'est la plus grande unité de production de fibres optiques en Europe et le site est reconnu au niveau mondial comme le centre d'expertise dans l'innovation et l'industrialisation des préformes, éléments essentiels pour la fabrication et la qualité de la fibre.

Un programme de 32 millions d'euros d'investissement a été développé entre 2019 et 2022 pour accroître la capacité de production.

Cependant, la société Prysmian a vendu à perte sa fibre optique en 2020 et 2021 en raison de la baisse drastique du coût de la fibre chinoise sur le marché européen.

Convocation adressée aux  
délégués le :

13 Octobre 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 33
- Votants : 42

Délibération affichée le :

29 novembre 2022

Délibération certifiée

exécutoire le :

29 novembre 2022

5 -

**PRYSMIAN :  
DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR  
INVESTISSEMENTS  
DE 10 MILLIONS**

De plus, l'explosion des coûts des matières premières et de l'énergie en 2022, rend la rentabilité du site de plus en plus difficile.

La seule solution pour Prysmian est d'améliorer sa rentabilité en investissant à hauteur de 10 millions dans son process pour le rendre plus compétitif.

Le projet d'investissement porté par la société Prysmian sur son site Billy-Berclau a pour objectif d'améliorer la compétitivité et de garantir le développement durable de son activité d'innovation et de fabrication de fibre optique.

Ce projet permet d'accroître et de sécuriser la capacité de production par le grossissement des préformes et de l'augmentation de la vitesse de fibrage. Ces investissements s'inscrivent dans une volonté de résilience économique, avec pour objectif de résister à la pression économique du marché en raison, notamment, de la concurrence extra-européenne. La transition écologique est également au cœur du projet, avec un changement de matière première moins agressive pour l'environnement, et qui permet de réduire la consommation énergétique du process par kilomètre de fibre produite.

Vu la demande de subvention déposée auprès des différentes institutions dont la Région HDF et le SIZIAF,

Considérant que la Région Hauts-de-France propose d'accorder pour ces investissements de 10 622 000 € une aide au titre de l'aide au développement des grandes entreprises sous forme de subvention de 500 000 € versée pour 300 000 € par la Région HDF et pour 200 000 € par le SIZIAF,

Considérant que les investissements se feront entre 2022 et 2025,

Vu le plan de financement prévisionnel HT :

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Projet D4 : nouvelle distribution centralisée et déploiement dans l'atelier (sur machines)	1 590 000	1 590 000	Région	300 000
Projet grossissement des préformes dont : - <i>gros four de fibrage</i> - <i>augmentation capacité longueur des tours</i> - <i>équipement de manutention des préformes</i> - <i>mise à niveau des équipements</i>	5 940 000	730 000 1 150 000  570 000  710 000	SIZIAF	200 000
Projet BBxs (augmentation vitesse de fibrage)	3 070 000		Entreprise	10 100 000
<b>TOTAL</b>	10 600 000	4 750 000	<b>TOTAL</b>	10 600 000

Vu le régime d'aide SA 102077 COVID-19,

Vu l'enjeu stratégique des investissements pour maintenir le site de production de fibres optiques de Prysmian en France,

Vu la convention signée entre la Région et le SIZIAF permettant la participation du syndicat mixte SIZIAF au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accorde une aide** de 200 000 € à la société Prysmian pour le programme d'investissement présenté ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20221129-DELIB20221105-DE

- **Autorise** le Président à signer une convention avec la société Prysmian afin de définir les modalités de versement de cette aide.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES  
André KUCHCINSKI 